

**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 5 septembre 2017

N° 2017-039

DATE DE CONVOCATION :
Le 29 août 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 16
VOTANTS 16

OBJET : **Marché de prestations de service – Mission d'élaboration du PLUi sur le territoire du Castelrenaudais**

Caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture

le : **15 SEP. 2017**

Publiée et affichée

le : **15 SEP. 2017**

M. Jean-Pierre GASCHET
Président



Le 5 septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT - Pierre DATTÉE - Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.
Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMME, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Étaient absents excusés :

Guy SAUVAGE de BRANTES,
Gilles FILLIAU

Participait également (voix non délibérative) :

Alain DROUET

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de communes du Castelrenaudais est compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. A ce titre, et par délibération du 18 juillet 2017, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUi sur son territoire.

Un marché public de prestations de service va pouvoir être lancé afin de recruter le bureau d'études chargé de l'élaboration de ce PLUi. Conformément aux échanges en Conférence intercommunale des Maires et en Conseil communautaire, le cahier des charges pour le marché d'élaboration du PLUi, joint à la présente, a été validé par les élus avant le lancement du marché pour le choix du prestataire.

Il est prévu le lancement du marché courant septembre pour le choix du bureau d'études au conseil communautaire du 21 novembre 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le présent cahier des clauses techniques particulières pour la mission d'élaboration du PLUi sur le territoire du Castelrenaudais
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-président à signer les documents s'y référant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-Pierre GASCHET

